

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 novembre 2019

L'An Deux Mil Dix-neuf, le jeudi 21 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mme Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY, Laurent MAUDET, Jacky LETAY et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absents : Mmes Yveline LEPESQUEUR et Sophie GALPIN, M. Christophe CHATELAIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Marie-Françoise MAUBOUSSIN a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h44.

Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2019.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 17 octobre 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Déclaration d'intention d'aliéner : parcelles AC n°35 (9, rue de Beaumont) ; ZN n°111 (3, rue de la Fuie) ; AB n°10 et 11 à La Croix Verte.

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

Taxe d'assainissement 2019.

Madame le Maire rappelle les décisions prises par le Conseil Municipal à ce sujet les années précédentes.

Elle fait part du nombre d'abonnés, du nombre de m³ consommés et rappelle par ailleurs que la commune doit verser une subvention afin d'équilibrer le BP Assainissement 2019. D'autre part, le Conseil Municipal doit également prendre en considération la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil Municipal, considérant le Budget Assainissement, considérant le montant de la taxe d'assainissement 2018, considérant la signature, avec VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux Centre Opérationnel Beauce Anjou Maine, d'une convention d'assistance technique concernant le réseau d'eaux usées, le poste de relèvement et la perception de la redevance d'assainissement collectif, en remplacement du contrat de Délégation de Service Public échu au 31/12/2012, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les taxes, applicables à compter du 01/12/2019, pour les usagers du bourg et de « La Croix-Verte » :

- La taxe d'assainissement est fixée à 0.6497 €/m³

- La part fixe à : 17,51 €.

La société VEOLIA Eau sera informée de cette décision et sera chargée de l'appliquer.

Extension de l'éclairage public à l'Arche Saint Michel.

Madame le Maire rappelle la demande de familles dont les enfants prennent le bus scolaire et qui souhaitent que l'éclairage public soit amélioré sur le parking de l'Arche Saint Michel. En effet, ce secteur est mal desservi en éclairage ce qui pose un problème de sécurité au départ et à l'arrivée du bus, particulièrement l'hiver. Elle expose au Conseil Municipal le premier projet proposé qui prévoit entre autre l'implantation d'un candélabre « classique » et d'un candélabre solaire. Des projecteurs installés sur les mâts existants éclaireraient l'abri bus et le chemin piétonnier venant du centre bourg.

Après discussion, les élus sont favorables au projet : ils demandent d'autres avis techniques et un plan pour visualiser l'implantation des éclairages.

Monsieur GESLAND et Madame FOUGERAY font part de la demande d'habitants de la route de Vivoin qui souhaiteraient que l'éclairage public soit étendu dans ce secteur. Une demande similaire a été faite au lieudit Le Mortier.

Église : devis pour la pose de grillages (protection contre les pigeons).

Madame le Maire présente un devis pour la pose de grillage afin protéger l'Église des dégradations provoquées par les pigeons.

Les élus sont favorables à la mise en œuvre de solution pour protéger l'Église : ils posent des questions sur l'épaisseur du grillage, sur l'efficacité du système, les solutions dans les communes voisines, etc.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander un devis complémentaire incluant le clocher.

Demande de participation aux frais de scolarité : commune de Saint Christophe du Jambet.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un élève de l'école réside dans la commune de Saint Christophe du Jambet, dont le Maire a donné son accord pour que les frais de scolarité soient facturés. Elle présente le calcul récapitulatif des frais de l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer la somme de 327.33 euros à la commune de Saint Christophe du Jambet.

Projet de lotissement route de Bèlevant : étude de sol.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un lotissement sur le terrain situé route de Bèlevant. Concernant l'étude de sol, Madame le Maire a sollicité trois cabinets indiqués par le CAUE. Seuls deux ont répondu : l'entreprise CISSÉ et Fondasol.

L'entreprise Cissé ayant fait savoir qu'elle ne faisait pas le type d'étude demandée, Madame le Maire présente l'offre de Fondasol.

Monsieur GESLAND donne des informations complémentaires sur le cabinet Fondasol.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de redemander des devis.

Déploiement de la fibre optique : numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieudits.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et afin de clarifier certaines adresses, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les changements de nom de certains lieudits et voies, ainsi que la numérotation des maisons. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder au changement des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau qui sera annexé à la délibération,
- charge Madame le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- charge Madame le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge Madame le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Extension du réseau des eaux usées rue de la Fuie.

Madame Aline BROSSEAU ne prend pas part au débat.

Madame le Maire présente la demande d'un riverain de la rue de la Fuie qui demande à se raccorder au réseau d'assainissement collectif. Les élus s'interrogent sur le fait que lors des précédents travaux le réseau n'ait pas été amené jusqu'à sa parcelle : à ce moment-là, le demandeur ne souhaitait pas être raccordé au réseau collectif (installation autonome récente) qui par conséquent n'avait pas été prolongé (Rappel : le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées est obligatoire dans un délai de deux ans à compter de la mise en service de ce réseau.).

D'après le schéma directeur d'assainissement, son habitation est située dans la zone « assainissement collectif existant », zone dans laquelle les communes doivent notamment prendre en charge les dépenses de réalisation et de gestion des équipements collectifs.

Après discussion, les élus décident que les travaux seront réalisés et inscrits au budget primitif 2020.

Questions diverses.

- Le Moto Club Maresché 72 organise un motoléthon le 7 décembre 2019 : le cortège passera à Maresché dans l'après-midi.

- Les élus se répartissent les permanences pour la distribution des sacs ordures ménagères.
- Point sur l'avancée du bulletin communal.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 19h00, à la salle polyvalente.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 17 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h30.